

# RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES

## CRÈCHES À DOMICILE – CAD – ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DISTRICTS DELÉMONT & FRANCHES-MONTAGNES

### Assemblée générale 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié les comptes annuels de l'exercice 2020 des CAD, arrêtés au 31 décembre.

Le déficit 2020 est couvert en totalité par les subventions. Celles-ci sont admises à la répartition des charges (canton / communes), auxquelles s'ajoutent une indemnité pour pertes financières qui compensent les contributions d'accueil non-versées par les parents durant la période du 17.03 au 17.06.2020 (aide Covid-19).

Ce déficit s'élève à **Sfr.3'770'499.89** tandis que la barre d'**autofinancement**, fixée à 30 %, s'élève à **29.61 %**. Ce déficit augmente de Sfr.43'591.64 (**+ 1.16 %**) par rapport à l'exercice 2019.

Au vu de ce qui précède, les soussigné-e-s peuvent déclarer que :

- La comptabilité est tenue avec exactitude et que chaque document est à l'origine d'une opération comptable
- Les montants figurant au bilan et aux comptes de pertes et profits correspondent bien à ceux des fiches de comptes

En conclusion de notre examen, nous recommandons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux secrétaires-comptables et à la direction que nous remercions pour l'excellente tenue des comptes.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et des renseignements qui nous ont été donnés.

#### Les vérificateurs des comptes :

Commune de Courtételle

Jolidon Jean-Claude

Commune de Montfaucon

Schaffner Eric



Delémont, le 12 mars 2021